

du 19 Juin 1969
fixant la rémunération, les indemnités
et prestations en nature allouées au
Commissaire Général à la Jeunesse et
Culture -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 142/PR-SGG du 19 Juin 1969 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°342/PC/MFAE du 5 Octobre 1965, portant nouveau régime d'occupation des logements administratifs ;
VU le Décret n°69-26/PR/MEF/DB. du 8 février 1969, portant réglementation des parcs automobiles publics ;
VU le Décret n° 143/PR. du 19 Juin 1969 , portant création d'un Commissariat Général à la Jeunesse et Culture ;
Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

Article 1er.- Outre la solde de base correspondant à son grade, le Commissaire Général à la Jeunesse et Culture perçoit une indemnité de fonction au taux mensuel de 30.000 francs.

Article 2.- Le Commissaire Général à la Jeunesse et Culture a droit à une indemnité d'amortissement de véhicule dans les conditions prévues à l'article 11 du décret n°69-26/MEF/DB. du 8 février 1969.

Il bénéficie d'un logement de fonction ; toutefois les frais d'électricité, d'eau et de gaz sont à sa charge.

Article 3.- Le présent décret qui a effet pour compter du 5 Juin 1969 sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 Juin 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Emile-Derlin ZINSOU



Stanislas-Yédomon KPOGNON

Ampliations: PR 4 - SGG 4 - CES 5 - CS 6 -
IAA 1 - Ministères 9 - Gde Chanc.1 - DN 1 -
DEP 2 - DGAJL 2 - Dtion Stat.2 - DI 8 -
DB-DC 2 - CF-Solde 2 - Trésor 4 - CRJS 4 -
Intéressé 1 - DCCT 1 - SGM 10 - SGPR 1 -
JORD 1 -

ORGANIGRAMME

LE COMMISSARIAT GENERAL A LA JEUNESSE ET CULTURE

DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

- Mouvements de Jeunesse
- Associations Sportives
- Colonies de Vacances
- Jeunesse Féminine.

DIRECTION
DE LA CULTURE

- Patrimoine National et Culturel
- Théâtre, folklore
- Bibliothèque Nationale
- Maisons des Jeunes et de la Culture
- Cinés clubs
- Associations musicales.

DIRECTION
DE LA RECHERCHE

- Institut de Recherches Appliquées du Dahomey
- Archives Nationales
- Musées.

SECRETARIAT
ADMINISTRATIF